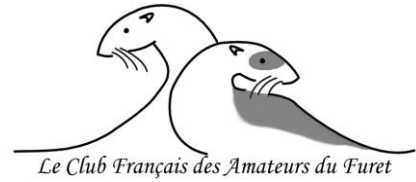


Bulletin d'inscription au rassemblement du CFAF de
Genas (69) le dimanche 7 Février 2010



Noms, prénoms, et adresse :

.....
.....
.....

Prénoms de personne vous accompagnants :

.....
.....

Noms des furets, et numéros de puce électronique (obligatoire si vous amenez des furets) :

Le numéro de puce se compose de 15 chiffres.

.....
.....
.....

Si vous souhaitez inscrire vos ou votre furet(s) pour une confirmation LOFF, indiquer noms et numéro de puce.

.....
.....
.....

Si vous êtes adhérents à l'association, merci d'indiquer votre numéro d'adhérent, et votre pseudo si vous êtes inscrit sur le forum :

.....

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone pour vous contacter rapidement en cas de problème :

.....

Merci d'indiquer votre adresse e-mail pour l'envoi des plans d'accès notamment :

.....

Je certifie que les renseignements indiqués sur ce formulaire sont exacts, et m'engage à respecter les règles indiquées ci-après.

Je joins à ce formulaire mon règlement, d'un montant de 8€ par adhérent, et 11€ par inscrit non adhérent, établi à l'ordre du CFAF.

Fait le :

Signature :

Ce formulaire et votre règlement sont à adresser à :

CFAF

4 impasse Jean Rostand

69960 Corbas

Pour tout renseignement : 06-03-99-92-95 ou minipoussette@aliceacsl.fr

Rappel : seul l'adhérent dont la carte de membre est à son nom peut bénéficier du tarif adhérent, ses accompagnants payent le tarif non membre. Les adhérents à l'association ayant adhéré avec une adhésion couple ou une adhésion bienfaiteur bénéficient de 2 entrées pour les 2 membres du couple au tarif adhérent.

Rappel des règles à respecter concernant les animaux pour le bien de tous les animaux présents :

L'entrée sanitaire s'effectuera uniquement entre 11h00 et 12h00, ceci vis à vis du vétérinaire qui aura à charge cette tâche.

Les personnes désireuses de venir en compagnie de leur(s) furet(s) devront impérativement se présenter pendant cette plage horaire.

Les furets ne pourront entrer dans la salle que s'ils sont à jour de leur vaccination contre la maladie de carré, et s'ils sont identifiés par puce électronique. Pensez donc à emmener leur carnet de vaccination pour que le vétérinaire puisse contrôler l'état des vaccinations.

Pour les furets vivants à l'étranger, ils devront être vaccinés contre la rage, et un certificat sanitaire visé par les autorités sanitaire du pays d'origine est également nécessaire (cf lettre de la DDSV).

Pour ne pas mettre en danger votre furet et ceux des autres propriétaires, merci de pas amener de :

- Furet de moins de trois mois.
- Femelle en chaleur, gestante ou allaitante.
- Furet non vermifugé ou parasité.
- Furet non identifié par puce électronique.
- Furet non à jour dans ses vaccins.
- Furet visiblement malade ou en convalescence.
- Furet mâle entier trop « entreprenant » en période de reproduction.
- Furet « associable » et agressif envers ses congénères.

De plus, par mesure d'hygiène et de sécurité, tous les autres animaux (chiens, chats...) ne seront pas admis dans l'enceinte du rassemblement.